



1Bis Rue du Havre
75008 PARIS
Tél. : 01 42 01 85 08
Mobile :06.07.59.75.31
Fax : 01 42 40 13 88
www.ffpb.fr
E-mail : olivier.risse@ffpb.fr

Madame Jeanne-Marie PROST

Médiatrice en Charge de Loyers

Envoi par mail : jeanne-marie.prost@ccomptes.fr

Paris, le 06 Mai 2020,

Madame,

L'arrêté du 15 Mars 2020 relatif à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, liste les « blanchisseries et teintureries de détail » (code NAF 9601B) comme faisant partie des commerces essentiels. Cet arrêté place les pressings et les blanchisseries de détail (4.000 points de vente, 12.000 emplois) dans une situation extrêmement délicate.

La très grande majorité des professionnels a dû arrêter son activité soit par l'impossibilité d'adapter ses locaux aux gestes barrières (manque d'EPI), soit par l'absence des salariés pour garde d'enfants, droit de retrait, notamment, soit par l'absence de CA dû au confinement des particuliers et l'arrêt de bon nombre d'entreprises.

Notre secteur se trouve donc confronté aux mêmes difficultés que les secteurs visés par une fermeture administrative mais sans bénéficier des diverses mesures qui leur sont octroyées, ou à tout le moins pas au même niveau. En effet, les entreprises gérant des réseaux de magasins sont particulièrement frappées, car regroupant plusieurs établissements, elles sont exclues des aides mises en place pour les moins de 11 salariés, alors que chaque structure ne compte bien souvent que 3 ou 4 salariés. Ce choix de structure d'entreprise prive alors le chef d'entreprise des aides prévues pour les moins de 11.

La problématique des loyers reste un point crucial pour nos entreprises. En effet, beaucoup de bailleurs (foncières, privés,...) refusent toute négociation en la matière, ce qui crée un climat de fortes inquiétudes de notre secteur.

La FFPB demande donc l'annulation des loyers pendant la période de confinement, puis un plafonnement de ceux-ci par rapport au CA, par exemple 10% ; cette dernière mesure devrait durer jusqu'au 31 décembre 2020 car nous savons que les entreprises ne retrouveront pas leur niveau d'activité avant de longs mois.

Notre secteur d'activité est fragile ; il a été confronté à la suppression du perchloroéthylène, opération qui a nécessité la mobilisation de capitaux importants tout en renchérissant les coûts de fonctionnement.

Nous sommes également sur un marché en régression permanente, ce qui impose à nos entreprises de efforts constants d'adaptation, tant en organisation, qu'en matériel ou en marketing pour rester rentables, ce qui montre leur dynamisme.

Aussi, nous vous faisons confiance pour appuyer le plus efficacement possible les entreprises faisant appel à vos services dans leurs demandes auprès des bailleurs.

Notre Fédération Professionnelle est à la disposition de vos services pour tout complément d'information.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Médiatrice, nos respectueuses salutations.

Olivier RISSE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Risse', written over a horizontal line.